

Le 29 février 2016

(Ce texte fait 3 pages plus 49 pages d'annexes, mais la lecture des annexes n'est pas nécessaire pour appréhender le sens de cette contribution. Les annexes illustrent et visent à initier une démarche)

Besoin d'un programme du parti

Alors que les questions tactiques (attitudes électorales, choix des candidats...) et stratégiques (alliances, hégémonies...) sont actuellement décisives pour l'avancée de l'alternative progressiste et pour l'avenir de notre parti, je pense qu'il est tout aussi crucial de mieux travailler notre programme.

La référence à la gauche historique est de moins en moins pertinente. C'est en fonction des projets que l'on peut définir la gauche. Mais la multiplication des reniements politiques, l'accélération médiatique, les échecs historiques et l'évolution sociale font que nous ne pouvons plus en rester à des projets vagues.

Nous avons besoin d'un programme du parti, lisible, crédible et cohérent. Ce programme doit être évolutif et confrontable, c'est-à-dire vérifiable et critiquable de façon rationnelle. Un tel programme permettrait de clarifier nos choix politiques et de donner de la consistance au débat sur l'alternative en illustrant les ruptures que nous proposons. Il s'agira à la fois du programme du parti, parce que nous avons besoin d'un parti communiste et que la forme parti en dépend et d'un programme de gouvernement car il visera à être cohérent et détaillé pour pouvoir être mis en oeuvre.

L'absence de programme du parti depuis des années ou "co-construit" sans méthode, les ambiguïtés entretenues liées à des considérations tactiques (cf. dernière campagne des Régionales ou face aux gouvernements PS) et le développement consécutif du NIMBY ou du cloisonnement des revendications, font que même au sein du parti ce travail ne sera pas sans heurts. Il faut que le chainage puisse toujours se faire avec nos finalités, liberté, égalité, fraternité, justice sociale, paix, solidarité, développement humain et durable, laïcité...

Ce programme serait un outil pour rendre nos idées majoritaires. Il sera nécessaire de prioriser démocratiquement nos propositions pour construire les socles communs des rassemblements et alliances progressistes.

Beaucoup d'approximations sont véhiculées sur le bilan de la période du programme commun de gouvernement avec un mélange entre la dénonciation de l'illusion créée par l'identification PC-PS, la critique de la notion de seuil en-deçà duquel l'action serait inutile et la nécessité d'avoir une référence précise fiable à nos finalités transformatrices. Il ne suffit pas d'écrire "nous ne sommes pas impuissants", il faut le démontrer. La chute des pays à Direction communiste a aussi laissé un vide qui n'a pas été comblé.

Depuis des années, nous parlons à tous va de "construire ensemble un projet". Cette démarche spontanéiste ne marche pas et ne peut pas marcher car il y a des intérêts, des postures divergentes et des méfiances (qui à l'intérieur du parti peuvent être dépassées) et il n'existe pas encore d'outil

adapté permettant de co-écrire un texte à 2 millions de mains. On doit faire des propositions, les soumettre au débat et accepter de les réviser. De plus, on voit aujourd'hui que malgré les incantations pour un débat ouvert, des sujets sont tabous comme, par exemple, la nationalisation des banques, de l'industrie pharmaceutique et certaines mesures de politique industrielle. Le décalage entre les déclarations et les faits s'appelle de la langue de bois.

Le débat entre responsables politiques nationaux de gauche ne peut pas produire de résultat positif si nous n'avons pas gagné des majorités d'idées dans la population.

La somme des petits bouts n'est pas un projet communiste qui ouvre une perspective. De plus, sans boussole, on dit facilement tout et son contraire. Sans confrontation, on fossilise des positions alors que la réalité est nuancée, évolutive, dialectique. Additionner les revendications partielles ne fait pas un programme (Taxi + VTC ; agriculteurs employeurs + salariés ; salariés victimes de délocalisation + internationalistes ; anti-nucléaires, avions, gaz, ondes... + salariés de l'industrie ; etc.).

Nous avons lancé le projet "France en commun", cela part d'une bonne intention mais ce projet est très faible du point de vue des enjeux. Les questions économiques internationales sont survolées, les ruptures avec la financiarisation restreintes. Si la planification économique, sociale et environnementale est importante, il ne suffit pas, comme dans ce projet, de proposer jusqu'à 10 plans sans objectifs précis pour la rendre crédible. Ce projet participe aussi au brouillage écologiste. C'est un outil très insuffisant.

Pour contribuer à la discussion sur nos propositions et à leur hiérarchisation, j'ai extrait, en annexe 1, les propositions de "France en commun", je les ai tabulées afin d'allier communication synthétique et détaillée. Les colonnes du tableau sont à compléter relativement :

- au financement, car il en va de la crédibilité des mesures, ceci dans le cadre d'un budget global,
- à l'impact en emplois de qualité, car le travail doit être central dans notre commun,
- aux contestations principales, car il faut se confronter pour affiner nos propositions et argumentaires,
- à une priorisation individuelle, qui pourrait faciliter la priorisation commune.

En annexe 2, j'ai extrait, de la même façon, les dispositions de "l'Humain d'abord". On doit piocher dans ce programme pour alimenter le programme du parti. Rappelons que Jean-Luc Mélenchon veut réviser seul le programme présidentiel dans un sens probablement plus néomalthusien.

Plus particulièrement, voici quelques questions pour lesquelles les positions du parti sont particulièrement insuffisantes.

Il nous faut des solutions pour créer des emplois utiles et de qualité. Il ne suffit pas de déclarer s'engager à "agir dans une logique de plein emploi", il faut que ce soit crédible. Je pense que toutes nos propositions doivent être mises en regard avec cet enjeu. C'est la question que nous devons creuser le plus, elle est au centre de la vie politique. Même le Fhaine se nourrit de la désespérance sur ce sujet pour pousser au rejet de l'autre. Nous ne pouvons pas nous contenter de fonds pour la relance. Par exemple, la question de l'embauche de fonctionnaires à la hauteur des besoins doit être mise en débat. Attention aux effets de mode comme l'illusion que la transition écologique (notion fourretout mal définie) créerait spontanément des emplois alors que nous ne sommes pas arrivés à faire financer la construction de logements neufs (Plus de 500 000 logements sociaux / an prévus dans le programme commun de gouvernement en 1972, 200 000 dans "France en commun" en 2015, le même chiffre que le plan gouvernemental actuel !). La construction de logements nouveaux doit être prioritaire par rapport à l'isolation des logements existants. Dire "le progrès humain et l'écologie sont inséparables" est un concept global creux, il faut mettre les bonnes priorités au cas par cas.

Concomitamment, la question des échanges internationaux n'est pas réglée. Comment concrètement sortir de la dépendance au tout à l'export et permettre le développement de l'emploi en proximité ? Comment concilier développement mondial et refus des délocalisations ? Nous louvoyons sur la compétitivité, jusqu'à parfois rentrer dans le jeu de "la France est plus compétitive que l'Allemagne". Il faut savoir accepter un peu de pollution ici pour en éviter beaucoup à l'étranger. Il n'est pas normal que la taxe kilométrique de "L'humain d'abord" ait disparu dans "La France en commun".

Nous agissons pour créer des rassemblements anti-austérité en France et en Europe. C'est un marqueur pertinent de ceux qui refusent les coupes sociales drastiques mais ce n'est pas suffisant pour mobiliser. Il faut dire où nous trouverons l'argent pour réaliser nos objectifs.

Nous encensons la gestion locale ou en ESS, mais chacun sait que certaines coopératives ou mutuelles bancaires ou agricoles n'ont rien à envier au SA. L'autogestion yougoslave a économiquement sombré du fait de l'émiettement, pourquoi serions-nous immunisés contre ce risque ? Nous défendons à juste titre l'augmentation des droits des salariés mais cela reste vague.

Le parti a repris à son compte la rhétorique écologique qui est, contrairement à l'environnement, essentiellement est un antihumanisme. Plus concrètement, ces thèses, identifiées à EELV, sont globalisantes, toutes les questions environnementales sont retenues sans hiérarchisation. Tout est mis sur le même plan, les grands enjeux comme les petites perturbations. En faisant cela, d'autres domaines sont banalisés comme par exemple les aspects sanitaires liés aux secrets des affaires dans l'agroalimentaire ou la misère dans le Monde. La politisation de questions techniques induit des postures qui nient les nuances de la réalité et interdisent la confrontation "si on ne pense pas écolo, on est forcément l'envoyé d'un lobby industriel". Ce totalitarisme, ne permet pas de démontrer que certaines des affirmations sont erronées et antisociales. Par exemple, si la terre est limitée nous sommes loin de la limite dans bien des domaines. Cette théorie de la finitude terrestre induit le refus que bien des populations dans le Monde puissent se développer. La dimension eschatologique est aussi souvent présente dans le discours écologiques, dimension qui fait table rase des rapports sociaux et des possibilités d'action.

Le débat sur le nucléaire est symptomatique de l'opposition entre une politique de réduction des inégalités et une politique de repli basée sur des peurs. Qu'importe le cout économique et social d'une sortie du nucléaire pour les nantis. Ce débat reflète aussi le fait qu'une extrême politisation d'une question technique empêche de débattre de façon sereine sur un sujet qui n'est pas trivial. Le peuple doit avoir le dernier mot pour la société voulue, mais il ne peut pas trancher des questions techniques et il ne doit pas, non plus, trancher les questions partiellement sans avoir clairement identifiées les conséquences de ses choix.

Ces questions sont survolées et je souhaite être contredit, toutefois elles illustrent un ressenti que je pense largement partagé.

On peut se gargariser sur la droitisation de la société, sur la base de données sociologiques (qui agiraient en sens inverse aux États-unis !), mais quand à quelques mois d'intervalle, un sondage donne, le 4 novembre 2015, 55 % de français qui considèrent qu'il faut alléger en profondeur le code du travail et un autre, le 24 février 2016, 70 % qui considèrent que la réforme du code du travail est une menace pour les droits des salariés sans impact positif sur l'emploi, on voit que rien n'est figé et que notre responsabilité est grande.

Notre communication ne pourra être bonne que si notre message est consistant.

Annexe 1

Chantier "La France en commun"

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Suppression des niches fiscales spéculatives					
Augmentation de 15% du Smic sur 3 ans					
Fin du gel du point d'indice dans la fonction publique					
Remboursement à 100% des soins par la Sécurité sociale pour les jeunes de moins de 25 ans et pour les étudiants de moins de 30 ans					
Annulation de la baisse des dotations aux collectivités locales					
Augmentation des retraites de 15% sur trois ans dans la perspective d'un minimum de retraite au Smic					
Déclaration de la France, zone hors Tafta					
Doublement de l'ISF					
Instauration d'un salaire maximum équivalent à 20 fois le salaire minimum dans l'entreprise					
Instauration du gel provisoire des loyers avant la mise en place d'une nouvelle réforme du logement					
Interdiction des coupures d'énergie et d'eau et d'expulsion locative pour cause de précarité tout au long de l'année					
Lutte contre le contrôle au faciès avec l'instauration du récépissé lors des contrôles d'identité					
Mise en oeuvre du droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales					
Moratoire sur les intérêts bancaires payés par les collectivités locales.					
Moratoire sur les plans de privatisation des entreprises publiques et services publics. Instauration d'un moratoire sur les fermetures de services publics et sur les fusions avec des structures privées					
Nationalisation des autoroutes pour financer les infrastructures de transport					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Reconnaissance de la Palestine					
Régularisation des travailleurs sans papiers.					
Renforcement immédiat des dispositifs contraignants pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.					
Suppression de la TVA sur les produits de première nécessité					
Interdiction des golden-parachutes					
Engager la renégociation du traité budgétaire et des traités européens					
Création d'un fonds de soutien aux filières alimentaires relocalisées					
Création d'un service public et décentralisé de la dépendance					
Dénoncer le pacte de stabilité					
Engager la réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures					
Faire du Contrat à durée indéterminée la norme du contrat d'embauche en limitant fermement le nombre d'intérimaires et de contrats précaires par entreprise					
Lancement d'un plan national de construction de logements sociaux afin de répondre en 5 ans aux besoins, particulièrement en zones denses.					
Objectif de construction de 200 000 logements sociaux par an					
Plan de lutte contre les inégalités territoriales en assurant la présence des services publics sur l'ensemble du territoire national et en luttant contre les déserts médicaux					
Plan de recrutement de personnels dans l'Éducation nationale et relance de la formation initiale et continue des enseignants					
Plan national de ferroutage et de soutien au transport public					
Plan national de lutte contre les inégalités à l'école avec une scolarité obligatoire, gratuite, de 3 à 18 ans, garantissant le droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans					
Plan national de réindustrialisation du pays piloté par une planification renouvelée et démocratisée					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Recrutement massif d'agents des services des Impôts et du Trésor					
Réforme du calcul des cotisations patronales en les modulant en fonction de la politique salariale et d'emploi de l'entreprise					
Renforcement du non cumul des mandats					
Réorientation du financement du logement vers le secteur public					
Signature d'accords bilatéraux pour mettre fin au secret bancaire					
Abaisser l'âge du départ en retraite pour aller vers le droit à la retraite à 60 ans à taux plein					
Abrogation de la loi sur la sécurisation de l'emploi					
Aide à la création et au développement des sociétés coopératives et participatives (SCOP)					
Aller en 5 ans vers des budgets publics nationaux et locaux équivalents à 1% du PIB					
Aller vers l'universalité des allocations familiales dès le premier enfant					
Assurer le droit effectif à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) sur tout le territoire					
Création d'un fonds de soutien à l'agriculture paysanne					
Création d'un pôle public bancaire autour de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque publique d'investissement, de la Banque postale, des banques mutualistes et coopératives et de banques nationalisées. Il impulsera un nouveau crédit sélectif pour l'investissement et l'emploi					
Création d'un service public de sécurisation de l'emploi et de la formation assurant un revenu, un emploi ou une formation, tout le long de la vie professionnelle, sécurisant notamment les jeunes et les seniors					
Créer un nouveau statut juridique de l'entreprise incluant le rôle qu'y jouent les salariés et ses liens avec le territoire					
Droit à la sécurité pour tous avec un plan de recrutement de personnel					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
de Police et de Gendarmerie de proximité					
Droit de vote des résidents étrangers					
Élaboration d'une loi-cadre sur le logement et contre la spéculation immobilière.					
Encadrement et valorisation de la rémunération des stages					
Engager un plan « crèches » pour créer 500 000 places					
Entreprendre une grande réforme de justice fiscale					
Garantie du droit universel de circulation par l'entrée sécurisée et légale pour les réfugiés et les migrants ;					
Garantir la permanence artistique des structures en émergence et la part artistique des budgets des institutions publiques					
Initier la création d'un Cadre de sécurité et de coopération communes paneuropéen					
Inscription dans la Constitution de la participation et de l'initiative citoyenne comme droit fondamental					
Instauration d'un salaire maximum					
Instaurer une conférence annuelle sur la revalorisation des salaires et des qualifications					
Instituer un droit de reprise des entreprises par les salariés					
Investissement massif, notamment dans la recherche et l'enseignement supérieur, en réorientant les crédits alloués au Crédit impôt recherche (CIR) et au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)					
Lancement d'un processus constituant pour une VIe République					
Loi sur la réduction des marges et pratiques dans la grande distribution pour des prix justes Encadrement des marges de la grande distribution					
Mise en place d'une taxe européenne sur les transactions financières (TTF)					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Multiplication des places d'hébergement et de logements relais pour les femmes isolées et victimes de violences					
Plan de lutte contre le racisme et les discriminations avec notamment la mise en place d'observatoires locaux des discriminations et de l'égalité					
Plan de mobilisation pour l'hôpital public et les structures publiques de santé					
Porter à 1% du produit intérieur brut effectif l'Aide publique au développement et soutenir la proposition au Sommet spécial de l'ONU sur le développement durable d'un objectif de 2% à horizon 2030					
Pour une réappropriation populaire des médias, attribuer le droit de veto des rédactions sur la nomination des cadres éditoriaux et des sièges pour les salariés des médias dans les conseils d'administration					
Refonder une nouvelle politique agricole, alimentaire et des pêches					
Refonte de l'impôt sur le revenu pour le rendre plus progressif					
Réforme des statuts et missions de la Banque centrale européenne et soutenir la proposition d'une Conférence européenne sur la dette					
Renforcement de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) avec notamment 25% de logements sociaux obligatoires					
Renforcement de la loi sur l'égalité salariale en la rendant plus contraignante					
Renforcement des moyens alloués à la lutte contre la corruption					
Renforcement du « 1% patronal »					
Réorienter les investissements français vers le soutien au développement de la Palestine, la reconstruction de Gaza					
Revalorisation générale des bourses d'étude et adoption d'une loi cadre pour l'autonomie et l'avenir des jeunes					
Sortir la France du commandement intégré de l'OTAN (Organisation du traité Atlantique-nord), établir un calendrier de retrait de la France de					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
l'Alliance transatlantique, dénoncer le Partenariat stratégique UE-OTAN					
Soutenir la création d'un Fonds européen de développement social, écologique et solidaire dédié aux investissements et services publics et à la relance de l'emploi, de l'industrie, de la formation					
Soutenir le désengagement des entreprises françaises publiques et privées des colonies israéliennes					
Soutien aux politiques d'accueil respectueuses des droits humains des pays méditerranéens de premier asile					
Stopper les ventes et livraisons d'armes françaises dans les régions en guerre					
Systématiser l'étiquetage des produits issus des colonies					
Taxation des stock-options et renforcement de la fiscalité sur le capital					
Abrogation de la directive sur le travail détaché					
Abrogation des règlements dits de Dublin et mise en oeuvre d'une solidarité européenne dans l'accueil des migrants au moyen, notamment, de «quotas» ;					
Aller vers le 100% bio et circuits courts dans les structures de restauration collectives					
Constitution de pôles publics d'entraînement industriel et de services autour de sociétés publiques, de sociétés à capitaux mixtes et de sociétés nationalisées					
Création d'un pôle public de l'énergie autour d'un mix énergétique 0% CO2 associant énergies renouvelables et énergie nucléaire					
Création d'une aide à l'émergence d'écosystèmes des tiers lieux (Fablabs, Makerspaces, hackerspaces) et de l'économie de la collaboration.					
Doublement des aides à la pierre					
Extension du pouvoir d'intervention des salariés dans l'entreprise					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Impulser la mise en oeuvre de la directive de l'européenne la plus favorisée					
Initier l'organisation d'une Conférence internationale sous égide de l'ONU pour la paix et le développement du Proche et du Moyen-Orient. Engagement de la France pour cette organisation.					
Initier une réunion exceptionnelle de l'Organisation des Nations unies (ONU) portant sur la refondation de l'Organisation en conformité avec la Charte des Nations unies fondée sur les principes d'égalité et de souveraineté des peuples : revalorisation du rôle de l'Assemblée générale, élargissement du Conseil de sécurité, redéfinition des missions et moyens du Programme des Nations unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et du Haut-commissariat aux réfugiés					
Instauration d'une transparence totale des avantages en nature dans la haute fonction publique et des hauts cadres des entreprises publiques et privées					
Instauration de la proportionnelle à toutes les élections					
Lancement d'une troisième phase de rénovation urbaine					
Mobilisation du foncier par la création d'une agence nationale foncière décentralisée					
Plan climat visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)					
Plan national de rénovation thermique des bâtiments					
Prendre l'initiative pour déclarer l'Europe « zone dénucléarisée » et initier la participation européenne à une Conférence internationale pour le désarmement nucléaire et l'éradication des armes de destructions massives					
Promotion d'un enseignement non sexiste à l'école et de campagnes nationales de sensibilisation					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Reconnaitre l'État palestinien					
Refonder le service public de la culture par une compétence partagée entre l'État et les collectivités locales pour garantir les droits culturels de tous à un haut niveau d'exigence artistique, pour permettre le libre partage des oeuvres, des idées et des savoirs, pour favoriser la socialisation de l'art à l'école, dans la cité et l'entreprise, pour reconnaître la diversité des expressions culturelles.					
Réforme de l'Impôt de solidarité sur la fortune					
Renforcement des moyens de la commission nationale du débat public					
Renforcer le régime des intermittents du spectacle					
Soutenir l'adoption d'accords contraignants et différenciés à la COP 21 (plan européen drastique de réduction des émissions de CO2 inférieures ou égales à 2%)					
Soutenir l'installation de jeunes paysans					
Suspendre l'accord d'association UE-Israël pour violation de l'article 2 sur le respect des droits de l'homme					

Annexe 2

Programme "L'Humain d'abord"

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Des ateliers législatifs avec tous ceux qui le souhaitent vont permettre de le compléter, de le renforcer et de le traduire en mesures législatives encore plus précises.					
Création d'un nouveau crédit bancaire sélectif					
Augmentation des salaires et des retraites					
Rétablissement des 35 heures					
Droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence)					
Smic à 1 700 euros brut par mois pour 35 heures tout de suite					
Instauration d'un salaire maximum pour toutes les entreprises (écart entre le plus bas et le plus haut salaire ne puisse dépasser 1 à 20)					
Augmentation immédiate des bourses d'études, élargissement des droits sociaux aux jeunes majeurs					
Convocation d'assemblées régionales et nationale pour l'emploi, les qualifications et les salaires					
Remboursement à 100 % des dépenses de santé					
Abrogation de la loi Molle sur le logement					
Blocage des loyers					
Revenu maximum fixé à 360 000 euros par an par la fiscalité (20 fois le revenu médian)					
Arrêt de la RGPP					
Abrogation de la réforme hospitalière, réintroduction des élections paritaires dans les caisses de gestion de la Sécurité sociale					
Mesures immédiates contre la précarité et titularisation des 800 000 précaires de la fonction publique					
Smic à 1 700 euros net par mois pendant la législature					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Mise en chantier d'un système de sécurité, d'emploi et de formation pour tous					
Mise en place d'un statut social pour tous les jeunes permettant leur autonomie					
Création d'un pôle public du médicament					
Les 35 heures seront pleinement établies par la loi, sans annualisation, ni perte de salaire et avec les embauches correspondantes (notamment dans la fonction publique), sous le contrôle des élus du personnel					
Le recours aux heures supplémentaires sera strictement limité					
Nous agirons dans une logique de plein emploi					
Chaque année, nous réunirons les partenaires sociaux et les différentes collectivités publiques dans une assemblée nationale et des assemblées régionales permettant de fixer des objectifs précis pour l'emploi, les qualifications et les salaires.					
Prise en compte de la pénibilité de professions particulières donnant droit à des départs anticipés					
Aucun salarié ne touchera de retraite inférieure au Smic.					
Cotisation nouvelle sur les revenus financiers des entreprises au même taux que les cotisations employeurs sur les salaires					
L'accroissement du taux et de la masse des cotisations patronales sur les salaires sera modulé en fonction des choix de gestion de ces entreprises					
Aucun recours à la fiscalisation des retraites ou de la protection sociale					
Réévaluation globale des salaires et des traitements, des indemnités du chômage et des retraites, et les indexerons sur l'évolution du coût de la vie					
Réévaluation se fera aux deux extrémités de l'échelle des salaires					
Aucun revenu ne pourra être fixé sous le seuil de pauvreté (environ					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
800 euros par mois pour une personne seule, soit 50 % du revenu médian : il concerne 13 % de la population) en tenant compte de la composition familiale.					
Les minima sociaux seront fixés en référence au Smic et indexés sur celui-ci.					
Création un statut social pour tous les jeunes permettant leur autonomie					
Création d'un système d'allocations pour les jeunes en formation					
Création d'un système d'allocations pour ceux en recherche d'un premier emploi					
Des contrats sécurisés de formation et d'emploi ouvriront droit à la prise en charge des cotisations sociales afin entre autres d'inclure les années de formation dans la durée de cotisation pour la retraite					
Le CDI à plein temps sera réaffirmé comme norme du contrat de travail					
Recours aux intérimaires et contrats à durée déterminée strictement encadrés.					
Un quota maximal d'intérimaires et de contrats à durée déterminée égal à 5 % des effectifs dans les grandes entreprises et 10 % dans les PME sera instauré sauf dérogation justifiée					
Droit automatique au passage à temps plein pour les temps partiels					
Les droits des salariés des entreprises sous-traitantes seront alignés vers le haut sur ceux des donneurs d'ordre.					
Obligation de rémunération à 50 % du Smic dès le premier mois de stage					
Limitation de la durée des stages à 6 mois					
Délai de carence de 3 mois entre deux stages					
Quota de stagiaires par entreprise					
Cotisation sociale sur les indemnités de stage					
Accès des stagiaires à la protection sociale					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés sera créée.					
Nouveaux droits donnés aux salariés et aux comités d'entreprise en cas de licenciement et de délocalisation					
Nous rétablirons l'autorisation administrative de licenciement.					
Nous interdirons les licenciements boursiers ainsi que la distribution de dividendes pour les entreprises qui licencient.					
En cas de délocalisation ou de dépôt de bilan, nous instaurerons un droit des salariés à la reprise de leur entreprise sous forme de coopérative.					
Embauches nécessaires à la satisfaction des services rendus à la population					
Nous abrogerons toutes les lois antisociales qui ont cassé le Code du travail					
Refonte du Code du travail pour introduire de nouveaux droits et des garanties élevés pour les salariés					
Une nouvelle convention de l'Unedic (visant la fin des radiations, l'arrêt des dispositifs de contrôle social des chômeurs mis en place à Pôle emploi, l'ouverture des droits à la protection chômage dès le premier mois de travail).					
La hiérarchie des normes et le principe de faveur seront notamment rétablis					
Obligation de réintégrer les travailleurs abusivement licenciés s'ils le souhaitent					
Suppression de la loi Maillé d'extension du travail du dimanche					
Le nouveau Code du travail assurera l'abolition de la précarité et l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise en prévoyant de lourdes pénalités pour les entreprises qui ne respecteront pas cette égalité					
Les effectifs de l'inspection du travail seront doublés pour faire respecter les droits sociaux du travail.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
La perte d'autonomie sera couverte dans le cadre de la protection sociale sans recours aux assureurs privés.					
Au niveau départemental, création de pôles publics de « l'autonomie ».					
La lutte pour la santé au travail sera décrétée cause nationale					
En concertation avec les personnels de la santé et les représentants des salariés, le réinvestissement massif de l'État dans la médecine du travail					
Nous abrogerons la loi Boutin (Molle) et toutes les aides fiscales au logement spéculatif privé					
Le logement locatif social sera reconnu comme le logement universel accessible à tous.					
Plan d'urgence national pluriannuel de construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans comprenant un volet spécifique de logements étudiants et pour les jeunes					
Budget logement porté à 2 % du PIB en crédits de paiement					
Une aide à la pierre à hauteur de 40 % du cout des opérations					
Des prêts publics bonifiés et de longue durée de remboursement					
Nous interdirons les expulsions locatives de toute personne et famille en difficulté économique et sociale.					
Nous garantirons à chacune et chacun le droit au maintien dans son logement, par la mise en œuvre d'une sécurité locative mutualisée.					
Nous mettrons en place une tarification sociale garantissant le droit et l'accès de toutes et de tous à l'eau et à l'énergie.					
Nous garantirons et renforcerons les moyens de l'hébergement d'urgence.					
Nous revaloriserons l'APL en supprimant le mois de carence de son attribution, son caractère rétroactif, et en indexant le forfait charges sur l'évolution réelle de celles-ci.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Pour favoriser l'accès au logement dans le parc privé, nous supprimerons la caution.					
Nous supprimerons le surloyer ainsi que les plafonds de ressources.					
Dans un premier temps nous bloquerons les loyers dans le public et encadrerons leur évolution dans le privé par le plafonnement des prix à la vente et à la location, en fonction de la tension dans les territoires.					
Dans un deuxième temps, pour garantir l'égalité d'accès de tous à un logement de qualité, la mixité sociale de l'habitat, et permettre la baisse des loyers pour le plus grand nombre, nous nous fixerons l'objectif que la proportion du loyer et de charges dans le budget des familles n'excède pas 20 % de leurs revenus.					
Nous appliquerons la loi de réquisition des logements vacants					
Nous engagerons un plan de mobilisation des logements vides : réduisant le délai de vacance d'un logement, nous renforcerons les critères de procédure de réquisition et l'abattement annuel de 10 % au bout de la cinquième année et d'exonération pour les étrangers.					
Nous instaurerons une taxe sur les bureaux vides.					
Nous créerons un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville.					
Ce service public se déclinera en volets : <ul style="list-style-type: none"> un pôle public financier, appuyé sur la Caisse des dépôts et consignations, pour financer le logement social. 					
Ce service public se déclinera en volets : <ul style="list-style-type: none"> un pôle public de la construction pour casser le monopole des majors du BTP et permettre l'abaissement des loyers et des charges. 					
Ce service public se déclinera en volets : <ul style="list-style-type: none"> une agence nationale foncière et décentralisée au niveau des 					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
régions, dotée de fonds d'intervention importants, pour lutter contre la spéculation du sol par une maîtrise publique des sols via des baux emphytéotiques et pour inciter à la construction de logements sociaux dans toutes les communes.					
Ce service public se déclinera en volets : <ul style="list-style-type: none"> • des outils publics ou à vocation publique dont la mission serait de mettre en œuvre localement le droit au logement avec une gestion démocratisée, consolidée par une représentation renforcée et majoritaire des élus locaux, des représentants des salariés, des associations et des usagers bénéficiant de nouveaux droits de décision et de contrôle. 					
Nous agirons pour une application résolue de la loi SRU élargie en remontant, à 30 % en zone de tensions et à 25 % sur le reste du territoire, le seuil minimal de logements sociaux					
Dans les communes ne respectant pas la loi SRU, tout programme de construction de plus de 10 logements devra respecter le quota de 50 % de logements sociaux.					
En cas de refus, le préfet pourra prendre d'autorité les dispositions nécessaires.					
Relèvement du plafond du Livret A à 20 000 euros					
Recentralisation de sa collecte par la Caisse des dépôts et consignations.					
Majoration de 0,55 % de la contribution des employeurs à l'effort de construction pour établir un véritable 1 % logement					
Création d'une taxe « contribution logement » de 10 % sur les revenus financiers					
Suppression de la taxation des bailleurs sociaux adoptée dans le projet de loi de finances de 2011					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Soutien aux collectivités qui créeront les conditions d'une accession sociale à la propriété					
Appui aux projets innovants favorisant l'accompagnement des personnes en demande d'urgence.					
Nous agirons pour la généralisation, dans l'ensemble du parc d'habitation public et privé, des normes environnementales					
Nous agirons pour l'application des normes réduisant les factures énergétiques et les émissions de CO2					
Nous agirons pour l'émergence d'une filière de l'écoconstruction.					
Nous mettrons fin en priorité aux fermetures et démantèlements d'hôpitaux, de maternités, de centres de soins et d'IVG.					
Nous garantirons l'accès effectif et gratuit à la contraception et à l'IVG					
Nous abrogerons la loi Bachelot et la loi de 2003 instituant la tarification à l'activité.					
Nous investirons massivement pour redonner à l'hôpital public les moyens nécessaires à une politique de santé de qualité.					
Nous rétablirons le remboursement intégral à 100 % des dépenses de santé couvertes par la Sécurité sociale en y incluant les lunettes et les soins dentaires					
Les mutuelles seront orientées principalement sur les questions de prévention.					
Nous supprimerons les forfaits et les franchises.					
Nous favoriserons la mise en réseau des hôpitaux entre eux et avec la médecine ambulatoire pour développer la prise en charge technique nécessaire sans l'opposer à la proximité, pour réduire les temps d'attente dangereux et onéreux et contribuer à la coopération des professionnels.					
Nous assurerons la promotion des centres de santé et le respect de leur vocation initiale d'accès aux soins pour tous					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
La médecine générale sera considérée comme une spécialité, revalorisée dans la formation, dans sa rémunération et sa reconnaissance universitaire					
Plutôt qu'une politique fondée sur la sanction financière, la puissance publique développera de nouvelles formes de rémunération intégrant l'élaboration des dossiers, la prévention et l'éducation à la santé					
Pour faire face à la pénurie des médecins généralistes et de certaines spécialités, le nombre d'étudiants à l'entrée des études de médecine sera augmenté de manière significative dans la perspective de la suppression du numéris clausus					
Nous organiserons une négociation conclue par un accord majoritaire pour redéfinir une nouvelle convention médicale					
Remise en cause les dépassements d'honoraires					
Vraies incitations à l'installation (financières, techniques, d'aide à l'installation ou à l'équipement, etc.) pour en finir avec la désertification médicale					
Pour lutter contre la pénurie de personnel, nous lancerons un programme de formation de toutes les disciplines de la santé, libéré de l'influence des laboratoires pharmaceutiques.					
Nous organiserons la formation par concours d'entrée dans la fonction publique.					
La validation des acquis se fera aussi devant des commissions multidisciplinaires sur le principe de trois tiers-temps : formation, production de soins et temps de formateur ou de contribution à l'éducation sanitaire.					
Tous les bassins de vie seront dotés d'équipements publics de santé (hôpitaux, services hospitaliers, maternités, urgences...) en rapport avec leur population.					
Les réponses au manque d'autonomie seront prises en charge par la					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Sécurité sociale à 100 % pour la partie« soins » et par le développement des services publics.					
Nous organiserons un grand débat public pour une réforme progressiste de la psychiatrie respectant les libertés individuelles					
Nous libèrerons la recherche pharmaceutique de la soumission aux marchés et aux laboratoires en mettant en place un pôle public du médicament avec au moins une entreprise publique qui interviendra sur la recherche, la production et la distribution des médicaments.					
Ce pôle public : <ul style="list-style-type: none"> • produira une partie des médicaments ; 					
Ce pôle public : <ul style="list-style-type: none"> • contrôlera le système de sécurité des médicaments, leur mise sur le marché et leur prix ; 					
Ce pôle public : <ul style="list-style-type: none"> • sera doté de pouvoirs de sanction à l'égard des laboratoires qui manqueraient à leur devoir de sécurité sanitaire ; 					
Ce pôle public : <ul style="list-style-type: none"> • relancera la recherche publique et fera adopter une charte incluant le devoir de recherche sur les médicaments dits « non rentables ». 					
Les ARS seront supprimés					
L'ensemble des dispositions en faveur de la santé sera mis en œuvre par des instances regroupant les personnels et les professionnels, les élu(e)s et les citoyen(ne)s.					
L'éducation, la santé, la protection sociale, la recherche, l'énergie, l'eau, les transports, les télécommunications, le crédit, le logement, la Poste, la sécurité et la justice seront protégés comme notre patrimoine commun car ils assurent les conditions de l'égalité et de la citoyenneté.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
La RGPP qui les démantèle sera abrogée					
les postes qui répondaient aux besoins collectifs et ont été supprimés seront tous rétablis					
Pour que l'accès égal de tous y soit garanti, nous maintiendrons et reconstruirons les services publics de proximité et réviserons les tarifs, en appliquant le cas échéant la gratuité.					
Les moyens des services publics seront renforcés avec des financements dégagés de l'emprise des marchés financiers pour leur permettre de remplir leurs missions au service de l'intérêt général, en dehors de toute contrainte de rentabilité financière.					
Des critères d'efficacité sociale seront établis démocratiquement en lieu et place des critères marchands.					
La délégation de service public sera strictement encadrée.					
Il sera créé un nouveau statut d'Établissement public local citoyen inspiré des Épic.					
Les Établissement public local citoyen seront dirigés par les collectivités, les salariés et les usagers.					
Les directions des entreprises publiques qui se sont acharnées à introduire la logique privée au détriment de l'intérêt général seront remplacées par des cadres compétents et attachés au service public.					
Les méthodes managériales inefficaces et cruelles introduites dans les services publics au détriment des salariés et des usagers, conduisant à une dégradation sans précédent des conditions de travail et de service jusqu'au drame, seront abandonnées.					
Nous étendrons et augmenterons la place des représentants du peuple dans la gestion des services publics					
Les secteurs confiés au service public seront protégés de la libéralisation des marchés et de leur mise en concurrence.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Le monopole public sera rétabli là où l'intérêt général le commande.					
Nous reviendrons notamment sur la directive « Services » (dite « Bolkestein »)					
De nouveaux services publics seront créés et développés, en particulier dans le domaine de la petite enfance					
Un service public de l'information et de la culture, soustrait du pouvoir de l'argent et des pressions politiques, sera le garant du pluralisme et de l'exercice de la citoyenneté					
Nous créerons en France un pôle public bancaire et financier qui agira pour l'emploi et les salaires, contre les délocalisations et la spéculation Adoption d'une loi portant création d'un pôle public financier transformant notamment la politique et les critères du crédit					
Placement sous contrôle social des banques privées qui ne respecteraient pas la nouvelle réglementation en matière de lutte contre la spéculation et la financiarisation de notre économie					
Blocage des échanges de capitaux avec les paradis fiscaux					
Réforme de la fiscalité : suppression du bouclier fiscal					
Réforme de la fiscalité : augmentation de l'ISF et de l'impôt sur les revenus du capital					
Réforme de la fiscalité : taxation des revenus financiers des entreprises,					
Réforme de la fiscalité : mise en place du principe de modulation de l'impôt sur les sociétés et du taux des cotisations sociales patronale en fonction des objectifs d'emploi, de formation et de salaires de l'entreprise, afin d'inciter les entreprises à développer la valeur ajoutée, les formations, les salaires et l'emploi, en pénalisant les entreprises qui délocalisent, développent leurs placements financiers, ou se servent des nouvelles technologies pour supprimer des emplois					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
et dégrader les conditions de travail.					
Réforme de la fiscalité : Suppression des exonérations de cotisations sociales patronales qui ont montré leur inefficacité					
Création d'un Fonds national et de fonds régionaux pour l'emploi et la formation					
Transformation des missions, de la politique monétaire et de la gouvernance de la Banque de France					
Création d'un Fonds européen de développement social, écologique et solidaire pour l'expansion des services publics, de l'emploi et des qualifications					
Création de pouvoirs nouveaux pour les salariés et leurs représentants dans la gestion de leur entreprise, ainsi que des citoyens dans les institutions bancaires et les collectivités territoriales					
Nous en finirons avec les 30 milliards d'euros annuels d'exonérations de cotisations sociales patronales, dont on a pu constater l'inefficacité pour l'emploi, et avec les exonérations fiscales.					
Nous taxerons les revenus financiers des entreprises					
Des fonds régionaux et un Fonds national pour l'emploi et la formation pourront se servir des moyens d'intervention publique à leur disposition (bonifications d'intérêts, garanties d'emprunts) en réutilisant à cet effet les fonds aujourd'hui gaspillés dans les cadeaux fiscaux et sociaux aux entreprises.					
Toutes ces aides auront une contrepartie sociale et environnementale contraignante					
Reprise du contrôle des mouvements de capitaux aux frontières de l'Union européenne					
Possibilité que les banques centrales contribuent directement au financement des biens et des services publics					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Obligation de détention de titres de la dette publique par les institutions financières					
abrogation du Pacte de stabilité et du Pacte pour l’Euro+ pour ouvrir la voie à un nouveau Pacte européen de progrès social et de codéveloppement					
Des titres publics pour le développement social seront rachetés directement par les banques centrales nationales.					
Sans attendre, la Banque de France sera mise au service de ces objectifs.					
Nous refusons d’inscrire dans la Constitution l’objectif de l’équilibre budgétaire appelé « la règle d’or ».					
Nous établirons une fiscalité qui redonne toute sa place à un impôt sur le revenu réellement progressif					
Une loi anti-évasion fiscale permettra l’imposition des revenus des Français à l’étranger.					
Loin de toute fusion entre la CSG et l’impôt sur le revenu, nous mettrons en place une nouvelle cotisation sociale sur les revenus financiers afin d’aller vers la suppression de la CSG et l’extinction de toute fiscalisation de la protection sociale.					
Nous créerons un pôle financier public par la mise en réseau des institutions financières publiques existantes (Caisse des dépôts, Crédit foncier, OSEO, CNP, Banque postale), des banques et des assurances mutualistes dans le respect de leurs statuts et la nationalisation de banques et de compagnies d’assurances.					
Ce réseau sera chargé d’une nouvelle mission de service public du crédit et de l’épargne, au service de l’emploi, de la formation, de la croissance réelle et de la préservation de l’environnement afin de sortir de la crise et de l’emprise des marchés financiers.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Les salariés et leurs représentants disposeront d'un droit de saisine de ce réseau.					
La « gouvernance » d'un tel pôle reposera sur des pouvoirs nouveaux exercés par les représentants de la nation, les représentants des salariés travaillant dans ces institutions et leurs usagers : les entreprises et collectivités territoriales, bien sûr, mais aussi les salariés, les chômeurs, les précaires et leurs représentants, les associations de consommateurs et les associations de défense de l'environnement.					
Nous combattons la spéculation et la financiarisation de notre économie en interdisant les ventes de gré à gré, les ventes à découvert et les produits spéculatifs et en bloquant les échanges de capitaux avec les paradis fiscaux, ce qui contribuera à leur disparition.					
Nous imposerons la séparation des banques de dépôt et des banques d'investissement.					
Nous interdirons les stock-options, les LBO et les engagements hors bilan et obligerons les entreprises à la transparence financière.					
Les mouvements internationaux de capitaux à des fins de spéculation et de placement financier seront contrôlés et taxés.					
Nous abrogerons les lois de libéralisation du rail.					
Un plan écologique débattu et voté au Parlement, assorti d'une loi de programmation financière.					
Moratoire sur toutes les politiques de dérèglementation de l'énergie,					
Abrogation de la loi NOME					
Plan de financement pour la sobriété énergétique					
Plan de financement pour l'efficacité énergétique					
Diversification des sources d'énergie					
Nous créerons un pôle 100 % public de l'énergie comprenant EDF, GDF,					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Areva et Total renationalisé					
Les salariés d'EDF, de GDF, d'Areva et de Total seront toutes et tous sous le même statut					
Les salariés d'EDF, de GDF, d'Areva et de Total seront associés étroitement aux choix de gestion de l'entreprise publique, et leur liberté d'expression sera garantie					
Les citoyens seront également associés à la direction du pôle public de l'énergie					
Nous proposerons un débat public national immédiat sur la politique énergétique en France. Ce grand débat devra permettre la remise à plat des choix énergétiques et du nucléaire et préparer le remplacement des énergies fossiles.					
Le débat public sur la politique énergétique se déroulera sous contrôle citoyen de l'information jusqu'à la prise de décision et se terminera par un référendum. Dans le domaine du nucléaire civil, l'ensemble des possibilités – dont la sortie du nucléaire ou le maintien d'un nucléaire sécurisé et public – sera alors tranché					
Aucun choix définitif en matière de politique énergétique ne sera effectué avant la conclusion de ce grand débat public.					
Sans attendre, la ré-internalisation de toutes les opérations de maintenance et de sûreté nucléaire sera engagée					
Nous mettrons en place une tarification sociale et progressive qui assure l'accès à l'énergie de toutes et de tous.					
Nous mettrons fin aux coupures d'électricité qui se multiplient aux dépens des plus pauvres.					
Nous programmerons les investissements publics, les emplois et les formations nécessaires à la sobriété					
Nous programmerons les investissements publics, les emplois et les					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
formations nécessaires à l'efficacité énergétique.					
Nous programmerons les investissements publics, les emplois et les formations nécessaires à la diversification des sources d'énergie, notamment en faveur des énergies renouvelables.					
Nous mettrons en place les procédures nécessaires aux diagnostics de sécurité, de préservation de la planète et de notre environnement					
Nous abrogerons les lois de libéralisation de l'énergie.					
Nous lancerons un réseau de géothermie profonde.					
Nous engagerons un effort massif en faveur de la recherche, des filières technologiques et industrielles, des investissements, de la formation pour le développement des énergies renouvelables et leur utilisation publique.					
Nous engagerons un effort massif en faveur de la recherche, des filières technologiques et industrielles, des investissements, de la formation pour le traitement des déchets issus de la filière nucléaire.					
Nous mettrons en place un plan national de remise aux normes énergétiques des logements et de l'ensemble des bâtiments publics.					
Nous créerons pour les particuliers une allocation sur condition de ressources pour financer la rénovation thermique des logements.					
Prélèvements nationaux concertés sur les réimportations en Europe de productions délocalisées					
Taxe « kilométrique » de manière à réduire les transports de marchandises évitables.					
Les prélèvements et les taxes seront alloués à un Fonds pour le codéveloppement permettant de financer des politiques de développement social et environnemental.					
Nous mettrons en place un Pôle national des transports publics favorisant le développement des transports collectifs et leur accès par					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
toutes et tous.					
Nous engagerons le processus de désendettement du système ferroviaire					
Nous mettrons fin aux mesures de défiscalisation et exonération favorisant le transport aérien par les entreprises low-cost.					
Nous favoriserons le développement des transports publics de proximité et leur gratuité.					
Nous favoriserons le ferroutage, en régénérant, modernisant et adaptant les réseaux existants, en baissant les tarifs ferroviaires voyageurs et en fixant un prix unique au kilomètre.					
Nous inscrirons dans la loi le wagon isolé (messenger ferroviaire) comme un service d'intérêt général, éligible pour des subventions publiques.					
Nous lancerons un grand plan ferroutage avec comme objectif que tous les camions traversant notre pays entre la frontière belge et la frontière espagnole passent sur des trains.					
L'État et les banques garantiront le financement de ces mesures.					
Le « versement transport », payé par les entreprises, sera doublé, généralisé et modulé.					
Nous défendrons résolument le droit inaliénable à l'eau comme bien commun de l'humanité en engageant un processus d'appropriation sociale de la gestion de l'eau et de l'assainissement.					
Nous accompagnerons la gestion publique de l'eau par les collectivités territoriales compétentes afin de leur permettre d'en assurer la maîtrise publique et donc le contrôle par les citoyens, les élus et les usagers : un débat public aura lieu sur l'utilisation de ce bien commun.					
Les collectivités pourront décider la gratuité des mètres cubes nécessaires à la vie.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Les collectivités pourront décider la facturation progressive des mésusages.					
Les collectivités pourront décider des tarifs différenciés entre les ménages et les industriels.					
L'État interviendra contre la marchandisation de l'eau en mettant en place un mécanisme de péréquation nationale pour permettre des tarifs d'accès égaux au m ³					
Pour cela, nous créerons une filière publique des métiers et de la recherche sur l'eau et l'assainissement.					
Nous allongerons les garanties légales pour favoriser un usage à long terme des produits et développerons les consignes pour que l'utilisateur ne paie plus le prix des emballages					
Nous renforcerons la législation contre l'utilisation de molécules chimiques qui nuisent à la santé.					
Nous lutterons contre l'aliénation consumériste en limitant la publicité dans l'espace public et sur toutes les chaînes de télévision.					
Nous interdirons les OGM en plein champ et la vente libre des pesticides et herbicides chimiques nocifs pour la santé (le « Roundup », notamment).					
Création de pôles publics de l'industrie					
Plan national de transition écologique de l'agriculture					
Révision du mandat des Safer					
Révision du Code des marchés publics					
Redéfinition de filières industrielles prioritaires pour répondre à des objectifs sociaux et environnementaux					
Adoption d'une nouvelle politique agricole commune fondée sur l'objectif de souveraineté alimentaire et centrant la production sur les					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
besoins intérieurs					
Mise en place d'un nouvel Indicateur de progrès humain (IPH) après débat populaire et vote du Parlement. La composition exacte de l'IPH fera l'objet d'un débat populaire, puis sera soumise au Parlement.					
Nous proposons donc la mise en œuvre de nouveaux indicateurs qui contribueront à engager une réorientation radicale de nos modes de production, d'échange et de consommation, mais aussi à inventer une nouvelle conception du progrès.					
Un Indicateur synthétique de progrès humain (IPH) devrait prendre en compte quatre groupes de critères : l'épanouissement personnel et l'émancipation (protection des libertés, éducation, amélioration des conditions de travail, espérance de vie en bonne santé...), la sociabilité et la cohésion sociale (développement de la vie associative, taux d'emploi, niveau de protection sociale, prise en compte de toutes les dépendances, de l'isolement...), l'égalité et la justice sociale (inégalités de patrimoine et de revenu, reproduction sociale, égalité femmes-hommes, égalité d'accès à la culture, aux services publics...), le respect de l'environnement (empreinte écologique, pollutions, taux d'émission de CO2...).					
L'IPH sera mise en œuvre à tous les échelons.					
Une Sécurité sociale professionnelle sera instituée, prenant en charge les périodes de non-emploi, de formation et de retrait d'activité, notamment pour les femmes ou les hommes élevant leurs enfants					
La formation professionnelle continue doit relever du service public.					
Ce service public engagera des plans de formation en appui aux politiques de développement économique que nous mènerons dans les secteurs qui répondent aux besoins sociaux du pays : énergies nouvelles, ferroutage, secteurs industriels à relocaliser.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Un nouveau type de développement sera inscrits dans la Constitution.					
La loi reconnaitra la diversité des formes de propriété					
Notre programme propose des formes décentralisées de la propriété sociale.					
Le soutien public à l'économie sociale et solidaire, et notamment aux coopératives, sera fortement augmenté.					
Les commandes de l'État, des collectivités et des services publics s'adresseront prioritairement à ces coopératives grâce à la modification de l'article 53 du Code des marchés publics.					
Un soutien sera apporté aux initiatives d'habitat autogéré et coopératif, dans le cadre des programmes de création de logements sociaux, en neuf et en réhabilitation.					
Enfin, l'ESS sera intégrée au programme des sciences économiques et sociales au lycée.					
Nous lancerons des plans industriels pour rétablir des productions délocalisées.					
Nous abolirons les pôles de compétitivité qui concentrent les activités sur quelques lieux dans une mise en concurrence des territoires, au profit de la constitution de pôles de coopération permettant de mieux lier recherche, formation, production et emploi.					
Dans ce cadre nous créerons des pôles publics de l'industrie à l'échelle territoriale.					
Ceux-ci rassembleront les partenaires publics et privés de ces territoires et travailleront en liaison avec les forums citoyens des sciences et de la technologie ou d'autres instances de recherche en permettant l'embauche dans ces pôles de titulaires du titre de docteur					
Faire reconnaître le titre de docteur dans les conventions collectives.					
Sur le modèle du CNRS, nous créerons un établissement public de					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
recherche technologique et industrielle s'appuyant sur les structures existantes.					
Nous mettrons fin aux exonérations de cotisations sociales.					
Les entreprises qui délocalisent et licencient devront rembourser toutes les aides publiques qu'elles auront perçues.					
Les aides aux entreprises seront soumises à des règles strictes.					
Les aides aux entreprises seront modulées en fonction du niveau des exigences sociales et environnementales qu'elles respecteront (réduction des temps partiels imposés, des écarts de salaire par exemple).					
Nous soutiendrons les politiques d'investissements des entreprises vers les innovations industrielles aux productions utiles.					
Nous renforcerons la présence de l'État dans le capital d'entreprises stratégiques pour leur sauvegarde et leur développement.					
Aides publiques, recherche agronomique, conseil technique, politique de crédit et enseignement agricole seront repensés en fonction de l'objectif d'avoir une agriculture de qualité					
Le mandat et la gouvernance des Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) seront revus afin d'y rendre les pouvoirs publics majoritaires.					
Nous ferons jouer un droit de préemption systématique des terres libérées en faveur de l'installation d'agriculteurs ou de l'agrandissement de petites exploitations.					
Nous soutiendrons l'installation de jeunes agriculteurs et la consolidation des petites exploitations, y compris par le biais de réserves foncières, notamment à proximité des villes.					
Les pratiques de la grande distribution seront encadrées au moyen de prix minimums aux producteurs et de coefficients multiplicateurs					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
maximums.					
Nous affirmerons également le soutien aux filières alternatives labellisées, vivrières, courtes, de proximité, biologiques et reposant sur une juste rémunération afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une alimentation de qualité					
Évolution des appels d'offres publics permise par un nouveau Code des marchés publics.					
Les marges de manœuvre nationales pour l'utilisation des aides Pac seront pleinement utilisées pour favoriser l'agriculture paysanne, l'emploi et la transition écologique de l'agriculture.					
Nous serons à l'initiative de la construction d'une alliance stratégique avec les pays engagés dans la défense de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture paysanne.					
Chaque fois que possible, la France opposera son veto à la conclusion du cycle de Doha de l'OMC, à la signature des accords de libre-échange (notamment les APE) négociés par l'Union européenne, à toutes les pressions du FMI et de la Banque mondiale et aux conditions posées à l'aide au développement aux pays du Sud.					
Une aide financière sera accordée aux salariés qui reprennent ou créent leurs entreprises sous forme de coopérative.					
Instauration d'une négociation annuelle des partenaires sociaux pour le respect de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes					
Abrogation des lois LOPPSI, HADOPI et des lois sécuritaires et liberticides					
Régularisation des sans-papiers					
Bilan annuel sur les discriminations					
Abrogation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 pour mettre en place des règles alternatives n'impliquant pas la					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
réduction des dépenses publiques					
Abrogation de la RGPP et plan de création d'emplois publics (dans l'enseignement, la santé, la justice, la police...)					
Doublement du montant de l'aide de l'État aux actions de prévention et d'aide sociale, à destination des collectivités et des associations					
Création du ministère des Droits des femmes et de l'Égalité					
Loi-cadre de lutte contre les violences faites aux femmes					
Loi de lutte contre le sexisme					
Nous réaffirmons le bien-fondé et l'actualité de la loi de 1905 sur la laïcité.					
Pour nous, cette loi fondamentale de notre République a vocation à s'appliquer à tout le territoire national.					
Aucun financement public ne sera octroyé à la construction de nouveaux établissements scolaires privés ou à la rénovation de ceux qui existent déjà.					
Toute ségrégation de genre ou communautaire de l'espace public sera interdite (par exemple le choix du sexe du médecin à l'hôpital public).					
Le président de la République renoncera définitivement à son titre de chanoine de Saint-Jean-de-Latran.					
Nous interdirons les sectes.					
Nous débarrasserons donc la politique internationale de la France de ses références à la théorie nord-américaine du choc des civilisations qui cherche à diviser le monde en fonction des appartenances religieuses.					
Nous mettrons en place un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité, placé auprès du Premier (ou de la Première) ministre, doté de moyens, et appuyé par des délégué(e)s interministériel(le)s chargé(e)s de la mise en œuvre de l'égalité sociale et économique.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Nous organiserons une négociation annuelle entre les partenaires sociaux sur le respect de l'égalité professionnelle (embauche, salaires, retraites, promotions) au niveau des branches et des entreprises.					
Un bilan annuel sera présenté au Parlement, suivi de décisions pour mieux faire appliquer les lois prévues à cet effet.					
À partir de la loi contre les violences faites aux femmes votée en juillet 2010, nous ferons adopter une loi cadre sur ces questions incluant les propositions élaborées par les associations du mouvement féministe.					
Nous abrogerons la loi LOPPSI 2 et les lois sécuritaires attentatoires à nos libertés.					
Un texte de loi antisexiste sera élaboré, définissant moyens et sanctions, condamnant les discriminations et insultes à caractère sexiste, ainsi que la banalisation et l'omniprésence de la pornographie et l'instrumentalisation des corps à des fins marchandes.					
Nous assurerons à tous et à toutes les moyens d'une défense de qualité en élargissant et en revalorisant l'aide juridictionnelle et les indemnités des avocats présents pendant la garde à vue.					
Les dispositifs de lois anti-jeunes et criminalisant les familles en difficulté seront abrogés.					
Une loi contre la corruption et les conflits d'intérêt sera adoptée pour sanctionner la « délinquance en col blanc ».					
Nous stopperons la baisse des effectifs de la police et recruter.					
Les forces de police devront conduire leur action dans le cadre d'une déontologie fondée sur le respect des personnes, elles bénéficieront d'une formation en ce sens et de meilleures conditions de travail.					
Nous procéderons à l'intégration de toutes les polices de sécurité publique dans un service public unifié.					
Rétablissement d'une carte des tribunaux sur l'ensemble du territoire					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
lancement d'un vaste plan d'humanisation de l'univers carcéral.					
Nous rétablirons la carte unique de 10 ans et le droit au regroupement familial, conditions d'une vie digne.					
Il faudra revoir de manière drastique la répartition des forces de police sur le territoire national : les communes populaires sont aujourd'hui les premières à souffrir de la « rationalisation » des effectifs à l'échelle des départements et un effort conséquent devra être opéré pour répondre à leurs besoins.					
Nous abrogerons les lois successives sur l'immigration adoptées par la droite depuis 2002 et nous procéderons à une refonte du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda).					
effort relayé par un plan de construction de locaux et d'ouverture de commissariats					
Nous régulariserons les sans-papiers dont le nombre a augmenté du seul fait des réformes de la droite.					
Nous décriminaliserons le séjour irrégulier					
L'aide de l'État aux actions de prévention et d'aide sociale, destinée aux collectivités territoriales et au mouvement associatif, sera doublée, sous forme de subventions ou d'investissements directs de l'État dans les services publics les plus touchés.					
Nous fermerons les centres de rétention,					
Nous rétablirons le droit au séjour pour raison médicale					
Notre vision de l'avenir de la France s'appuiera sur un nouveau Code de la nationalité, fondé sur le respect intégral et automatique du droit du sol dès la naissance et sur un droit à la naturalisation permettant à tous les étrangers qui le souhaitent d'acquérir la nationalité française au-delà de cinq ans de résidence.					
Le droit au mariage et à l'adoption sera reconnu aux couples					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
homosexuels.					
Les femmes lesbiennes auront accès à la procréation médicalement assistée.					
Une loi en faveur des personnes en situation de handicap répondra à leurs besoins de façon impérative : mise en accessibilité du bâti					
Une loi en faveur des personnes en situation de handicap répondra à leurs besoins de façon impérative : accompagnement de l'accueil à l'école publique.					
Une loi en faveur des personnes en situation de handicap répondra à leurs besoins de façon impérative : intégration professionnelle					
Revenu de remplacement égal au SMIC brut pour les personnes reconnues incapables de travailler.					
Nous restaurerons la Haute Autorité de lutte contre les discriminations en renforçant son rôle et en la décentralisant, et nous remettrons en place également les médiations, et notamment la fonction du Défenseur des enfants.					
Convocation d'une Assemblée constituante					
Abrogation de la réforme territoriale de 2010					
Rétablissement de la proportionnelle à toutes les élections					
Création du Conseil national des médias					
Élaboration du statut de l'élu et du statut du bénévole					
Le statut des grandes entreprises sera redéfini en tenant compte de leur responsabilité sociale					
L'avis favorable des représentants du personnel ou des comités d'entreprise sera obligatoire pour toutes les décisions stratégiques.					
Nous instaurerons un droit de véto suspensif sur les licenciements.					
Nous instaurerons l'obligation d'examiner les contre-propositions					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
présentées par les syndicats.					
Les CE se verront reconnaître des droits étendus d'expertise, de contrôle, de proposition et de décision.					
Les délégués syndicaux interentreprises dans les TPE seront reconnus					
La hiérarchie des normes sera rétablie (pas d'accord d'entreprises moins favorables que les accords de branche).					
Une véritable médecine du travail dotée de moyens de prévention, d'analyse et de décision sera développée.					
Nous mettrons immédiatement en place une citoyenneté de résidence.					
Les résidents extra-communautaires bénéficieront du droit de vote aux élections locales.					
Contre le présidentielisme, nous défendrons le régime parlementaire et restaurerons la balance des pouvoirs.					
Nous voulons rétablir la primauté de l'Assemblée nationale sur l'exécutif.					
Les pouvoirs exorbitants du président de la République doivent être supprimés dans le cadre d'une redéfinition générale et d'une réduction de ses attributions.					
Le gouvernement sera responsable devant l'Assemblée nationale.					
Nous proposerons la suppression du Sénat ou sa réforme profonde pour devenir une chambre relais des collectivités locales et des initiatives citoyennes.					
La proportionnelle sera rétablie pour toutes les élections.					
La parité sera garantie par la loi,					
le cumul des mandats strictement limité en nombre et dans le temps.					
Nous garantirons l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir exécutif en instaurant un Conseil supérieur de la justice à la place du					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Conseil supérieur de la magistrature, pour moitié élu par les magistrats, pour moitié nommé par le Parlement.					
Conseil supérieur de la justice sera responsable devant le Parlement.					
Ce Conseil supérieur de la justice décidera des nominations de l'ensemble des magistrats.					
Les présidents des chaînes publiques seront nommés par leur conseil d'administration, dans lesquels les représentants du personnel constitueront 50 % des membres.					
Nous améliorerons les conditions de travail des journalistes pour permettre une information indépendante, pluraliste et de qualité.					
Le droit des citoyens à intervenir dans le développement de la recherche sera inscrit dans la Constitution.					
Nous garantirons la création de forums citoyens des sciences et de la technologie, dotés du pouvoir d'enquête, dès lors que les populations concernées en feront la demande.					
La composition des forums citoyens sera représentative de tous les acteurs de la vie publique.					
Travaillant aux côtés des instances de recherche existant dans les territoires, le travail des forums citoyens, sera évalué par des scientifiques					
Le rapport annuel des forums citoyens sera examiné par l'Assemblée nationale.					
Le gouvernement sera tenu de répondre au rapport annuel des forums citoyens.					
Nous créerons un ministère de l'Éducation populaire et des libertés associatives.					
Nous remplacerons la circulaire Fillon du 18 janvier 2010 qui impose aux associations les critères de gestion des entreprises privées, par une					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
loi qui confortera les possibilités d’agir des associations au service de l’intérêt général et préservera les libertés associatives.					
Nous définirons à tous les niveaux une politique de soutien financier au monde associatif, transparente et privilégiant les aides au fonctionnement plutôt que les aides à projet qui mettent en concurrence les associations.					
Nous renforcerons les pouvoirs des instances regroupant les associations au plan national (CNDA et CPCA) qui prendront une place prépondérante dans la gestion d’un observatoire national de la vie associative.					
Un statut de l’élu(e) dans toutes les collectivités (communes, départements, régions, assemblées nationale et européenne) sera garanti ainsi qu’un statut du bénévole.					
Une nouvelle instance nationale pluraliste chargée du contrôle de constitutionnalité sera créée en lieu et place du Conseil constitutionnel actuel, les citoyens ayant pouvoir de la saisir.					
Le référendum, ou toute autre forme de consultation populaire directe, pourra être initié par voie de pétition réunissant un pourcentage conséquent de la population.					
Tout changement du périmètre des services publics sera décidé après consultation du peuple.					
L’initiative d’une loi sera ouverte aux citoyennes et aux citoyens, aux organisations syndicales et aux associations.					
La réforme de 2010 des collectivités territoriales sera abrogée.					
Le principe général de responsabilité selon lequel l’État est le garant de l’égalité des citoyens sur l’ensemble du territoire devra être réaffirmé et consolidé (péréquation financière, garantie de l’application des droits, égalité de traitement, etc.)					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Dans les territoires d’Outre-mer, nous appuierons les coopérations régionales au service d’alternatives mondiales (codéveloppement, chantiers écologiques d’intérêt universel).					
L’autonomie des collectivités territoriales devra être assurée grâce à l’actualisation du principe de libre administration contenu dans la Constitution et à une réforme de la fiscalité locale faisant participer les actifs matériels et financiers des entreprises.					
Une Assemblée constituante distincte de la nouvelle Assemblée nationale, ayant pour mandat de rédiger un projet de Constitution nouvelle pour une VIe République, sera élue au suffrage universel, dès 2012.					
L'Assemblée constituante sera élue à la proportionnelle intégrale sans seuil, avec la parité.					
Les parlementaires en exercice ne pourront pas se présenter à l'Assemblée constituante et les élu(e)s de la Constituante ne pourront être candidats aux élections suivantes.					
Les modalités de l’élection et du débat public de l'Assemblée constituante seront établies après consultation des organisations sociales.					
Le texte proposé par l'Assemblée constituante sera l’aboutissement d’un grand débat public réunissant citoyens, organisations sociales et politiques qui, sous des formes à définir (assemblées populaires, États généraux, forums citoyens, etc.), relayé par les médias, devra permettre au peuple lui-même de s’en approprier les enjeux.					
Ce projet de Constitution nouvelle, une fois voté par l’Assemblée constituante, sera soumis à référendum populaire.					
Remise en cause du Pacte pour l’Euro+ et					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Création d'un Fonds de développement social, écologique et solidaire européen					
Nous engagerons la refonte du Code des marchés publics qui soumet l'action publique aux règles de la concurrence libre et non faussée.					
Nous agirons pour l'adoption d'une clause de non-régression sociale et environnementale.					
La France prendra l'initiative d'États généraux de la refondation européenne en faisant appel à toutes les forces politiques et sociales disponibles en Europe.					
Nous combattons le Pacte pour l'Euro+ et le « semestre européen » qui veulent imposer l'austérité à vie aux peuples et nier la souveraineté de leurs représentants.					
Nous organiserons un référendum sur ces dispositions nouvelles et nous ferons campagne pour qu'elles soient rejetées.					
Sans attendre le référendum, nous agirons pour développer des politiques européennes nouvelles, libérées de l'emprise des marchés financiers.					
Conformément au mandat qui nous aura été donné par le peuple français pour mettre en place une politique de gauche dans notre pays, nous refuserons d'appliquer des directives contradictoires à nos engagements, notamment en ce qui concerne la dérégulation des services publics.					
Nous exigerons des audits sous contrôle citoyen de la dette.					
Nous établirons un secteur bancaire public pour favoriser le développement d'un nouveau crédit.					
La France mettra son veto au projet de Grand Marché transatlantique qui consacrerait la vassalisation de l'Europe par les États-Unis.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Nous rappellerons nos troupes engagées dans la guerre menée par l'OTAN en Afghanistan.					
Nous déciderons, immédiatement, le retrait de la France de l'OTAN					
Reconnaissance de l'État de Palestine par la France					
La France s'engagera pour de nouvelles relations internationales fondées sur le respect des souverainetés populaires.					
La France s'engagera pour de nouvelles relations internationales fondées sur des coopérations mutuellement profitables entre les peuples					
La France s'engagera pour de nouvelles relations internationales fondées sur la primauté des normes sociales et environnementales sur celles de la finance et du commerce					
Nous annulerons la dette des pays pauvres					
Nous développerons une action de coopération avec les peuples qui cherchent à construire la démocratie et la justice sociale, notamment en Tunisie et en Égypte					
Nous reconstruirons une politique de coopération véritable entre les deux rives de la Méditerranée					
La France engagera des politiques de coopération scientifique et universitaire internationales via la mise en commun et le partage en libre accès des compétences et des ressources.					
La France engagera des politiques de coopération scientifique et universitaire internationales via des budgets soutenant les missions internationales des chercheurs et des enseignants-chercheurs.					
Nous appuierons les projets comme « Yasuni-ITT », fondés sur le principe de responsabilité commune pour l'intérêt général.					
La France rompra avec l'alignement libéral et atlantiste, la politique de force et d'intervention militaire					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
la loi de 2003 sur l'assurance-chômage des intermittents du spectacle et création d'un système mutualisé pérenne					
Plan de recrutement dans l'Éducation nationale					
Abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la recherche					
Doublement du budget public de la recherche dans la législature					
1 % du PIB consacré à l'art, à la culture et à la création Loi contre les concentrations dans les médias et pour défendre la presse d'opinion					
Adoption d'une loi-cadre sur le sport					
Nous reviendrons sur toutes les mesures qui visent sous couvert d'autonomie à instituer un marché de l'éducation.					
Nous allongerons le temps scolaire : droit à la scolarité dès 2 ans, scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.					
Nous reconstruirons une école prépare les élèves – par des pédagogies adaptées à chacun – à poursuivre leurs études jusqu'à 18 ans et le plus possible au-delà du lycée.					
Nous repenserons la progressivité entre les niveaux d'études, tout en conservant le cadre des disciplines.					
Nous redéfinirons les programmes, et plus globalement l'école, en prenant comme point de référence l'élève qui n'a que l'école pour apprendre.					
Le soutien scolaire sera assuré par le service public de l'Éducation nationale.					
Nous soutiendrons la relance de la recherche en éducation					
Création de temps d'échanges pédagogiques dans les établissements.					
Nous mettrons en place des observatoires des inégalités rassemblant dans les territoires des élus, des parents, des enseignants, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et des élèves à partir du					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
collège ainsi que des personnalités associées.					
Les représentants des personnels constitueront 50 % de ces observatoires.					
Nous soutiendrons les projets des communautés scolaires qui créent les conditions d'une vie d'établissement contribuant à la réussite des élèves.					
Nous stopperons les suppressions de postes et engagerons un plan de recrutement dans l'Éducation nationale sous statut de la fonction publique d'État rétablissant, notamment, tous les postes supprimés.					
Nous développerons le prérecrutement des enseignants pour que cette profession reste accessible à tous les milieux sociaux, quel que soit le niveau de recrutement.					
Nous rétablirons les postes de conseillers d'orientation-psychologues et					
Nous procéderons à des recrutements de conseillers d'orientation-psychologues pour que tous les jeunes aient accès au service public d'orientation.					
Les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) seront rétablis dans leurs moyens.					
L'investissement de l'État dans l'enseignement professionnel sera augmenté de 50 % pour que les enseignements techniques, professionnels et généraux soient d'égale qualité.					
Défense du cadre national des diplômes grâce au rétablissement des missions du Cneser					
Validation de toutes les années d'études dans les conventions collectives					
La conférence des présidents d'université ne pourra plus se substituer aux instances démocratiques dans la définition des politiques					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
universitaires.					
Nous supprimerons l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), qui juge la production scientifique sur des critères de diffusion qui, au final, sont de nature marchande, et ne permettent de juger ni de la qualité d'un article, ni de celle du support qui le reçoit.					
À la place de ce système libéralisé et autocratique, nous mettrons en chantier une nouvelle loi qui s'appuiera sur les travaux d'Assises de la recherche réunies dès le début du mandat.					
nous démocratiserons les conseils d'administration des universités et des organismes de recherche					
La totalité des personnels, des chercheurs et des enseignants-chercheurs pourra intervenir en amont des décisions.					
Le CNRS, comme l'Inserm, seront rétablis dans la diversité de leurs disciplines et leur vocation de pôles publics de la recherche, au service de toutes les sciences et dans leurs missions de prospective et d'évaluation					
Les instances du CNRS et de l'INSREM retrouveront la plénitude des missions d'orientation de la recherche fondamentale.					
Nous garantirons le droit effectif de tous les enseignants-chercheurs à exercer une activité de recherche.					
Un nouveau statut du doctorant sera élaboré en étroite collaboration avec les organisations et associations qui les regroupent.					
Les missions de coopération internationale seront partie intégrante des services des enseignants-chercheurs.					
Les travaux des chercheuses et des chercheurs seront évalués par leurs pairs, sur la base de leur travail de recherche et non sur des publications d'articles dans des revues présélectionnées.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
L'évaluation des chercheurs sera le fait d'instances majoritairement élues avec la garantie de la représentation de l'éventail des disciplines et de tous les courants de pensée.					
Le droit de recours lors de l'évaluation des chercheurs sera effectif.					
Les « labellisations », outils de discrimination, comme les « initiatives d'excellence » (Idex) ou « les laboratoires d'excellence » (Labex), seront abandonnées.					
Dans le domaine de la recherche également, la RGPP sera stoppée et un plan de rattrapage de l'emploi sera mis en place au profit exclusif de l'emploi permanent titulaire.					
Le principe de la progression de la carrière pour chacune et chacun sera rétabli					
Nous abandonnerons les primes « au mérite ».					
L'effort budgétaire public pour l'enseignement supérieur sera porté à 12 000 euros par an et par étudiant(e).					
Nous doublerons le budget public de la recherche sur la législation.					
Ainsi, les moyens publics de la recherche seront garantis ;					
l'apport de contributions privées sur la base de principes d'intérêt général sera possible, sans jamais se substituer au financement budgétaire public.					
Les fondations, vecteurs d'assujettissement à des financements précaires et opaques, seront abandonnées.					
Les financements de la recherche seront réorientés pour permettre le financement stable et récurrent des laboratoires et des équipes à hauteur de 70 % au moins.					
Les subventions « sur projet », qui sont celles principalement allouées aujourd'hui par l'Agence nationale de la recherche, deviendront complémentaires.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
L'ANR sera transformée en FPSE (Fonds public de soutien aux projets émergents) et interviendra exclusivement sur les projets « blancs », émergents, non déjà pris en compte par ailleurs.					
Nous mettrons en chantier la refondation du service public de l'art et de la culture par une loi d'orientation et de programmation budgétaire, qui réaffirmera la responsabilité publique et nationale de l'État et construira une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales.					
Nous aurons pour objectif de porter l'effort public à 1 % du PIB en une législature.					
Nous annulerons immédiatement, dans le secteur culturel aussi, la RGPP.					
Un vaste débat public, national, décentralisé et ouvert à tous les acteurs culturels comme à l'ensemble des citoyens, portera tout à la fois sur le sens de cette politique culturelle et sur les moyens nécessaires à sa réalisation.					
À cet effet, nous organiserons des Conférences régionales réunissant l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et les citoyens.					
Nous réaffirmerons le lien étroit entre le soutien à la création et l'appropriation sociale et citoyenne des œuvres et des pratiques culturelles et artistiques.					
La réforme de 2003 du régime de l'intermittence sera renégociée avec les organisations professionnelles, pour mettre en place un système de protection pérenne et mutualiste.					
Nous abrogerons la loi Hadopi,					
Nous créerons une plateforme publique de téléchargement, et engagerons une vaste concertation en vue de garantir le respect des droits, moraux et à rémunération, des artistes, auteurs et interprètes					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
grâce à une mise à contribution des fournisseurs d'accès, des opérateurs de télécommunications et du marché publicitaire.					
Nous proposerons une loi contre les concentrations dans la presse, les médias et l'audiovisuel, pour les libérer des logiques financières et du diktat de l'audimat, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions au service du pluralisme de l'information et de la culture.					
Nous créerons un Conseil national des médias composé d'élus, de représentants des professionnels et des usagers, chargé de veiller au respect de la responsabilité publique et nationale, et de favoriser la création de coopératives de presse.					
Nous refonderons un Pôle public des médias et garantirons l'existence de médias associatifs et de la presse d'opinion.					
Nous refonderons l'action culturelle extérieure de la France, sinistrée par cinq années de réductions budgétaires, de fermetures de Centres culturels français et de sites de l'Alliance française, au service de la création et de son partage, dans le cadre d'une mondialité du dialogue et de l'échange.					
Nous donnerons au mouvement sportif les moyens d'accomplir ses missions de service public.					
Nous assurerons la complémentarité entre l'éducation physique et sportive à l'école, le sport associatif et le sport en entreprise.					
L'éducation physique et sportive obligatoire de la maternelle à l'université, qui sera assurée par des enseignants spécialisés : sa durée ira de 3 heures à 5 heures par semaine.					
un véritable ministère des Sports auquel nous redonnerons les moyens qui lui sont nécessaires, avec ses services déconcentrés et ses établissements publics, réalisant leurs missions sur l'ensemble du territoire.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Nous rétablirons au moins un Centre régional d'éducation populaire et de sport (Creps) par région et porterons le budget de ce ministère à 1 % du budget national.					
les collectivités territoriales, dont nous maintiendrons la compétence sport et le financement croisé des installations sportives.					
Nous engagerons avec elles un plan national d'urgence pour la construction et la rénovation des installations sportives.					
Les fédérations sportives et le CNOSF, auxquels nous donnerons les moyens d'assurer leurs missions de service public et un fonctionnement démocratique, à travers notamment l'adoption d'un statut du bénévole et l'accès des femmes aux responsabilités dirigeantes.					
Un soutien actif aux familles à travers une aide assurée par la CAF.					
Un soutien actif à la pratique féminine et aux pratiques mixtes					
Un soutien actif à la diversité des pratiques sportives ;					
Un soutien actif au « sport/santé »					
Un soutien actif à l'accessibilité aux personnes handicapées					
Un soutien actif aux associations sportives en entreprise					
Nous proposerons l'adoption d'une loi-cadre sur le sport réaffirmant son unicité, définissant les principes de l'action publique et reconnaissant le rôle de chaque collectivité et du mouvement sportif dans cette action.					
Nous créerons avec le mouvement sportif une Conférence nationale du sport rassemblant tous les partenaires sociaux et économiques du sport et nous établirons des instances de concertation, de réflexion et d'évaluation permanentes à chaque échelon du territoire.					
Nous refuserons toute forme de défiscalisation et de réduction de cotisations sociales sur les revenus des sportifs professionnels.					

Dispositions	Financement	Chiffrage en emplois de qualité	Contestations principales	Priorité 1, 2, 3	Proposition et observation
Nous abrogerons la loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne					
nous augmenterons significativement la « taxe Buffet » sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision.					
Nous modifierons la loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines d'une importance majeure soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines.					
Nous mettrons en place un cahier des charges pour les organismes d'information et les médias, afin d'exiger le respect d'un sport porteur d'une éthique et de valeurs éducatives, et condamnant toutes formes de tricherie, de dopage, de violence, de corruption et de discriminations (racisme, homophobie, xénophobie, sexisme).					
Elle renforcera la coopération internationale pour le développement du sport dans les pays en voie de développement.					
Pour construire cette ville partagée, nous mettrons fin aux politiques ciblées (zonage des quartiers dits sensibles, empilés les uns sur les autres, traitement stigmatisant de publics ciblés).					
Le ministère de la Ville sera supprimé, et les politiques de droit commun, réorientées vers l'accès au droit à la ville pour tous, deviendront la priorité.					
Ces politiques seront débattues obligatoirement dans les collectivités pour permettre l'implication des habitants, des associations et des élus qui seule garantira la qualité des projets à même de combattre la ségrégation spatiale et la ghettoïsation, et d'affirmer la mixité.					